

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
VILLE D'ESTÉREL

Procès-verbal de la séance spéciale du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue au lieu des séances, le vendredi 2 mai 2008 à 16 h.

Sont présents :

Son Honneur le Maire	André G. Nadeau
Messieurs les conseillers	Jean-Jacques Desjardins Jean-Pierre Nepveu

Absences motivées:

Madame la conseillère	Joëlle Berdugo Adler
Messieurs les conseillers	Ronald Kulisek Roger Martel Lawrence Nadler

2008-05-310

Tel que stipulé à l'article 327 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. c-19) le défaut de quorum a été constaté à 16 h 31. Par conséquent, Monsieur André G. Nadeau, maire, et Monsieur Jean-Jacques Desjardins, conseiller, ajournent ladite séance spéciale au samedi le 10 mai 2008 à 13 h.

André G. Nadeau
Maire

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a
Greffier